

AUX ABONNÉS DE QUÉBEC.

M. ETIENNE LÉGARÉ, notre agent, commencera à collecter LUNDI prochain. Nous espérons que bon accueil lui sera fait partout.

L'ADMINISTRATION informe respectueusement ses abonnés que l'abonnement est payable par semestre et d'avance.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 20 MARS, 1873

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été adoptée, le 11 courant, sans division. Il est heureux qu'on continue cette excellente pratique, empruntée aux usages parlementaires de la Grande-Bretagne. C'est une grande économie de temps; de longs débats sur l'adresse ne peuvent en outre produire de résultat sérieux, tant que le gouvernement n'a pas soumis aux Chambres les mesures annoncées ni les documents nécessaires. Le mieux est de faire ce qui se fait en Angleterre et qu'on a fait ici à cette session. L'opposition proteste, laisse passer et se réserve pour le temps où viendra la discussion sur le mérite des projets du ministère. C'est ainsi qu'en a agi l'opposition. Le débat n'a duré qu'une journée et n'a roulé que sur les généralités de la politique.

Nous avons lu le projet de loi sur les élections contestées qui en est déjà à sa deuxième lecture. Il a pour titre "Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée." La rédaction en est concise, claire et nette. Le trait saillant, c'est l'abolition des comités d'élection, auxquels on substitue une "cour d'élections" chargée de l'instruction et de la décision des contestations d'élection. Cette cour sera composée de juges de la Cour Suprême (quand elle existera), ou de juges de la Cour Supérieure, ou de juges spéciaux, nommés comme les autres juges avec appointements analogues. La contestation se fera dans les vingt-un jours du rapport de l'officier-rapporteur; toute la procédure, tout le mécanisme de la contestation est basé sur ce qui existe déjà pour les tribunaux civils de chaque province et réglé de façon à concilier l'impartialité de la décision avec la plus prompte célérité dans la poursuite. Voilà le résumé des principaux détails. Il est suffisant pour permettre une saine appréciation de la loi du gouvernement. Elle sera accueillie, avec soulagement et satisfaction, par tous les citoyens qui déplorent les ravages toujours croissants de la corruption dans nos élections.

Atteignons-nous par là la pureté du suffrage? Il serait difficile de le croire, naïf de l'espérer. Les lois les plus parfaites échouent souvent contre les ressources si nombreuses que les passions humaines savent toujours trouver. Mais ce sera un grand pas de fait vers l'amélioration, sinon vers la perfection. Nous avons des lois sévères pour réprimer et punir les fauteurs de la corruption électorale. Ce qui les rendait inutiles, illusoire, c'était le coût énorme de leur application. Du moment où la contestation d'élection est assimilée à un procès ordinaire, tout candidat victime de fraude, ou ses électeurs, l'entreprendront galement. La facilité et la promptitude du châtiement diminuent toujours le crime. Il en sera de même des crimes entrepris ou commis contre la conscience électorale.

J. A. MOUSSEAU.

ÇA ET LÀ.

CE QUE NOUS SOMMES.

Si nous jugions les Américains, les Anglais, ou les Français d'après quelques-uns de leurs hommes de lettres ou artistes venus en Canada, nous aurions bien petite opinion de ces grandes nations. Et si nous supposons que leurs célèbres voyageurs parlent des autres pays comme ils parlent de nous, nous pourrions jeter au feu les énormes in-folios qui contiennent leurs récits et leurs descriptions. On dirait que ces beaux étrangers sont vexés de nous trouver aussi instruits et souvent plus intelligents qu'eux, de voir parmi le peuple de nos villes et de nos campagnes une civilisation, des mœurs et des manières qu'on trouve difficilement ailleurs. Ils venaient ici pour rire de nous et nous rions d'eux, quelquefois, sous cape, car nous sommes trop polis pour les mal recevoir, surtout quand ce sont des Français.

Mais nous ferions bien maintenant de changer un peu de conduite, de moins nous gêner pour des gens qui nous récompensent si mal de nos politesses.

Que de fois on a préféré à des jeunes Canadiens de cœur et d'intelligence de ces chevaliers errants qui ne valaient même pas la poussière de nos bottes! Que de familles après avoir été bourré de viandes et de vins ces beaux diseurs de rien en ont reçu des affronts sanglants!

Qu'on n'oublie donc pas une chose: c'est qu'en fait d'intelligence, de talents naturels, de bonnes mœurs et de droiture de jugement notre peuple n'a pas de supérieurs. Regardons autour de nous, voyons ces artistes et hommes de lettres nombreux, ces orateurs et hommes d'état remarquables, et soyons certains qu'il en est peu de mieux doués dans les autres pays. Nos artistes ne sont-ils pas arrivés d'un seul bond, en France

et aux Etats-Unis, au premier rang parmi leurs célébrités musicales? Des hommes impartiaux d'Angleterre et de France n'ont-ils pas dit, en entendant parler nos orateurs, qu'ils n'avaient entendu rien de mieux en Europe?

Non, ce qui nous manque, c'est un peu plus de hardiesse, de confiance en nous-mêmes, d'esprit d'entreprise et d'initiative, une éducation plus soignée, plus de travail et d'étude. Quand nous serons ce que nous pouvons être, non seulement nous serons les égaux des autres peuples, car nous le sommes déjà, mais nous les surpasserons.

LES POÈTES CANADIENS, PAR M. L. E. FRÉCHETTE.

Notre invitation, il y a quelque temps, M. Fréchette à venir à Montréal nous donner une conférence sur les poètes canadiens. Il nous semblait qu'un pareil sujet lui convenait et que personne ne pourrait mieux que lui nous parler de nos poètes, nous faire apprécier la beauté de leurs œuvres. Le succès de la soirée du 12 a montré que nous avions eu une bonne pensée.

M. Fréchette a traité ce sujet avec un talent, une distinction de pensée et une beauté de style remarquable. Ses appréciations marquées au coin de l'impartialité, l'éloge flatteur qu'il a fait du talent de son adversaire, M. Bouthier, ont produit un excellent effet sur l'auditoire. M. Fréchette a traité son sujet en poète, en homme de goût et en bon Canadien; en orateur aussi devrions-nous ajouter, car il parle aussi bien qu'il écrit. Geste magnifique, extérieur des plus imposants, belle voix, chaleur et souplesse dans l'élocution, il a toutes les qualités de l'orateur; cependant plusieurs personnes croient qu'il ferait bien de donner plus de clarté à sa voix, d'articuler avec plus de force.

Parlant de Orémazte et de Lemay, M. Fréchette a dit que le premier était notre grand poète et M. Lemay le second. Chacun semblait vouloir dire à M. Fréchette: "Mais vous, où vous placez-vous donc?" M. Fréchette aurait pu répondre: "Je voudrais être l'un et l'autre, si je n'étais Fréchette." La petite pièce de poésie qu'il nous a lue à la fin, a suffisamment prouvé ce qu'il est.

Comme nous espérons publier la conférence de M. Fréchette nous n'en dirons pas davantage.

Ajoutons que la partie musicale a été digne de la circonstance. Il suffit, d'ailleurs, de nommer MM. Maillet et Lefebvre. Un jeune français, M. Williard a fait son début à Montréal, par une petite romance qu'il a chantée avec une douceur de voix et une tendresse d'expression à faire rêver une veuve de cinquante ans. Inutile de dire l'effet qu'il a produit sur un auditoire composé, en grande partie, de jeunes femmes et de jeunes filles.

Voilà une soirée comme on devrait en avoir souvent pour développer dans notre population le goût du beau, lui faire aimer les lettres et les arts, lui apprendre à estimer ceux dont le talent honore notre pays.

N'oublions pas que les poètes, les hommes de lettres font plus pour la gloire d'un pays que les riches marchands, les avocats les plus habiles et même les premiers hommes politiques.

LAVALLÉE.

Après la poésie, la musique. Après Fréchette, Lavallée: c'était naturel. La poésie et la musique sont sœurs, filles toutes deux du ciel. Quand elles ne sont pas ensemble, elles ne doivent pas être loin l'une de l'autre.

Voilà encore une belle soirée! Il y avait d'abord l'orchestre de M. Boucher, lequel seul pourrait suffire à illustrer une soirée. Tous les amateurs qui composent cet orchestre doivent être d'excellents musiciens, car ils jouent avec la plus grande facilité et une rare unité d'exécution les morceaux les plus difficiles des grands maîtres.

Puis Mme. Leduc qui s'est surpassée jeudi dernier: belle voix et belle mine, attitude gracieuse et modeste, connaissance considérable de la musique, Mme. Leduc a des qualités qui la font aimer d'un auditoire.

Après M. Maillet, que M. Lavallée avait chargé de changer la cavatine de son opéra "Lou-Lou", et qui fut rappelé avec enthousiasme.

Enfin M. Lavallée lui-même, qui a justifié complètement l'attente publique et prouvé qu'il est non-seulement un exécutant remarquable, mais encore un compositeur distingué, un véritable artiste.

La cavatine de "Lou-Lou" nous a paru aussi belle, aussi bien inspirée que les morceaux de pareil genre tirés des meilleurs opéras, et, vraiment, il est malheureux que cet opéra de "Lou-Lou" n'ait pu être exécuté encore sur un théâtre; ce serait un grand succès pour M. Lavallée et un honneur, nous croyons, pour l'art canadien.

En somme, la soirée de M. Fréchette et celle de M. Lavallée nous ont procuré un véritable plaisir, car l'une nous a prouvé que nous avons de grands poètes, et l'autre de grands musiciens, et toutes deux que la population de Montréal prend goût aux lettres et aux beaux-arts.

P. S. Nous avons oublié de dire que c'est M. Currah, un jeune homme de talent encore, qui dans les deux soirées a bien voulu tenir le piano.

UN SUCCÈS.

Parmi les industries que Québec a vu surgir, depuis un an, il en est une que nous devons à l'esprit d'entreprise d'un

étranger distingué, M. le comte d'Arschot, de Belgique. M. le comte a tenu ses promesses; il s'est mis à l'œuvre presque en arrivant et il nous a dotés d'une manufacture très-précieuse pour le pays. Les produits de cette manufacture sont l'empois, la féculé, le sirop de glucose et la colle forte. Le fait que c'est une industrie locale, nationale, nous induit déjà beaucoup à la recommander, mais nous sommes heureux d'apprendre que ces produits sont supérieurs à ceux qui nous viennent de l'étranger. Nous espérons que nos marchands et nos médecins se feront un devoir de les acheter, de les populariser. Il serait vraiment honteux qu'on leur préférât des produits étrangers valant beaucoup moins. Ce serait un singulier moyen d'encourager l'esprit d'entreprise de ceux qui viennent ici consacrer leur intelligence et leurs capitaux au progrès de l'industrie. Le certificat suivant du Dr. Larue est pour nous une recommandation de la plus grande valeur.

Québec, 15 Novembre 1872.

J'ai fait l'examen d'un échantillon de féculé fabriquée à la manufacture du comte d'Arschot.

Sous le rapport de la pureté, cette féculé ne laisse rien à désirer et est beaucoup supérieure à celles qui sont importées en ce pays.

Cuite avec du lait sous forme de bouillie, cette féculé a un goût exquis supérieur, à mon avis, à celui du *corn starch* si en vogue dans ce pays.

Je le recommande tout spécialement aux mères de famille comme nourriture pour ceux de leurs enfants qui sont d'âge à manger des bouillies, et aussi aux malades qui sont mis à ce régime.

F. A. H. LARUE, M.A., M.D.

Professeur de chimie et d'hygiène à l'Université-Laval, Québec.

M. Cauchon est passé du côté de l'opposition; il a donné l'idée de la lutte qu'il entend faire contre le parti conservateur dans des correspondances qui ont provoqué une réponse violente de la part de la *Minerve*. On peut s'attendre à des luttes terribles; les journaux de l'opposition vont être obligés d'élever la note s'ils veulent être au diapason de M. Cauchon. Le fait est que d'un côté ou de l'autre M. Cauchon n'écrit pas pour rien dire.

Qu'on juge de la lutte qui va se faire par l'extrait suivant d'une correspondance de M. Cauchon.

"L'élection de Québec-Est, si connue dans son but, et si extraordinaire dans son résultat, a produit partout une grande sensation, étant regardée comme l'indicateur d'un esprit nouveau, et la protestation du sentiment public contre la pratique de l'émancipation, de l'incertitude, de l'égotisme, du despotisme, des coalitions, et de l'ingérence."

"Tous les efforts des entrepreneurs publics, partiellement soulagés de leurs obligations, et stimulés par l'espoir d'écarter, qui dépassent cinq millions, n'ont pu détourner la foudre, il en sera de même partout où il y aura des candidats sérieux."

"Qui croirait que, sur le déclin du 19^e siècle, et à la suite des terribles épreuves d'où est sortie la société nouvelle, il pût se trouver quelqu'un pour oser singer "l'Etat c'est moi" du grand Roi? Mais le temps n'est plus où, armé d'un fœcet, l'impopulaire silence aux parlements. Le peuple, tout en restant dans sa foi, a poussé un long cri d'émancipation, répété dans les murmures de ses mandataires."

Quant on sacrifiait ou qu'on jouait les amis pour combler d'honneurs et d'émoluments les parents et les ennemis, l'on disait froidement et ironiquement à ceux qui protestaient: "Vous êtes conservateurs, il faut soutenir le parti; de plus, nous avons cinquante-quatre voix de majorité!"

Cinquante-quatre voix!

"Comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé?"

Voici maintenant comment la *Minerve* répond à cela.

"La correspondance parlementaire d'Ottawa, parue dans le *Journal de Québec*, du 12 mars, et dont M. Cauchon, ex-président du Sénat, est l'éditeur responsable, constitue non-seulement l'acte d'abjuration d'un apostat, mais encore contre les membres et l'esprit du parti dont il s'est honoré d'être un des chefs pendant 13 ans, la sortie la plus odieuse qui soit jamais échappée d'une plume vénale, et d'une conscience avilie."

L'homme qui suppose des ventes comme celles qu'il signale, ne connut certainement jamais les premiers principes de la morale, pas plus que les règles de la civilité; c'est à la fois un coquin et un malotru."

PUBLICATION SPECIALE.

On lit dans le *Négociant Canadien*.

M. G. E. Desbarats vient de lancer le prospectus d'une nouvelle publication intitulée: *The Canadian Patent Office Record and Mechanics' Magazine*. Ce sera un journal dans le genre du *Scientific American*, et son but consistera dans la publication des plans des inventions enregistrées au bureau des patentes, à Ottawa, avec explication, et de répandre des informations certaines sur tout ce qui relève du génie civil, de la mécanique et des manufactures, tels que la construction des chemins de fer et des vaisseaux, l'exploitation des mines, l'architecture, la fabrication des machines, des meubles et généralement des objets de manufacture indigène, etc.

La première partie, *The Canadian Patent Office Record*, contiendra de 32 à 40 pages illustrées des modèles et d'explications des inventions enregistrées au bureau des patentes depuis que la nouvelle loi est entrée en force, et toutes celles qui le seront de mois en mois; elle sera sous la direction du ministre fédéral de l'Agriculture. La seconde partie développera tout le programme des sciences appliquées et contiendra aussi 32 pages.

Ce journal paraîtra tous les mois au prix de \$1.50 par année. On ne saurait exagérer l'importance et l'utilité d'une pareille publication pour toutes les classes industrielles et nous ne doutons point que le *Patent Office Record and Mechanics' Magazine* n'obtienne bientôt une immense circulation, que nous lui souhaitons de tout cœur.